

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la gestion des populations de pigeons domestiques.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les Communes sont compétentes pour gérer les nuisances générées par les populations de pigeons domestiques installées sur leur territoire.

En région bruxelloise, des entreprises ou des Communes capturent des pigeons dans des cages avant de les euthanasier car ils occasionnent des nuisances. Ces pratiques sont cruelles, non sélectives en plus d'être inefficaces. Une ordonnance bruxelloise sur la conservation de la nature empêche notamment l'emploi de "filets, pièges trappes, appâts empoisonnés ou tranquillisants" pour capturer toute espèce d'oiseaux. Pourtant, des dérogations sont tout de même parfois octroyées par « Bruxelles Environnement ». Cependant, une proposition d'ordonnance vient d'être votée au parlement bruxellois, qui va définitivement et complètement interdire ces captures. Désormais, d'autres solutions comme le pigeonnier contraceptif, avec collecte des œufs, et la distribution de graines contraceptives devront être privilégiée.

Pouvez-vous me dire comment la Commune va adapter sa gestion de la prolifération des pigeons domestiques ? Certaines Communes comme Ixelles ou Bruxelles-Ville ont déjà mis en œuvre des procédures alternatives plus respectueuses du bien-être animal. Quelles pistes sont privilégiées à Anderlecht ? Certaines ont-elles déjà été expérimentées ? Je vous remercie de vos réponses.

Madame l'Echevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord:

Je regrette de ne pas vous avoir compté parmi les Conseillers et Conseillères communales de la commission que j'avais organisée hier qui reprenait tous les détails de nos actions que nous menons depuis déjà 3 ans avec les services « Hygiène » et « Bien-être animal ».

Néanmoins, cela me permet de faire le point sur le programme d'actions que nous mettons en œuvre pour lutter contre la prolifération des pigeons sur notre territoire depuis bientôt deux ans.

Plusieurs études menées dans des villes européennes fortement concernées par la surpopulation des pigeons, à Venise par exemple, à Paris, montrent que la principale cause de multiplication est le nourrissage excessif et qu'il est donc prioritaire de lutter contre le nourrissage.

C'est sur cette base que nous avons développé depuis l'année dernière une action très forte consistant à informer et sensibiliser les citoyens. Cette action s'est développée sous quatre principales formes :

Premièrement, une campagne d'affichage public en rue, relayée dans le journal communal. Deuxièmement, une campagne de sensibilisation de proximité l'été passé grâce à des marionnettes qui ont circulé dans nos parcs pour sensibiliser les petits et les grands de manière rapprochée. Troisièmement, nous avons donné la possibilité à tout citoyen, citoyenne, qui constate un regroupement de pigeons proche de chez lui de venir vers nous afin de distribuer des flyers de sensibilisation dans le voisinage et d'installer des bâches d'information contre le nourrissage. Enfin, nous avons réalisé une petite vidéo qui met en évidence les bons plans et astuces développés par un citoyen pour lutter contre les pigeons dans son propre jardin.

Pour ce qui est des pigeonniers contraceptifs, nous sommes bien évidemment largement informés des expérimentations développées à Bruxelles-Ville et Ixelles. Nous sommes même en contact avec eux pour bénéficier de leur retour d'expérience. Tout montre que

cela n'est pas simple en termes de coûts sur le long terme mais aussi en termes d'implantation des pigeonniers lorsqu'il n'y a pas de stratégie régionale claire qui garantisse l'impact sur le long terme. Encore une fois, les pigeons ne connaissent pas les limites administratives entre communes.

De notre côté, en complément de toutes les actions que nous avons menées l'année dernière, nous allons les réitérer cette année et nous avons également prévu d'expérimenter cette année un distributeur de graines contraceptives avec l'implication de citoyens désireux de nous aider car vous n'êtes pas sans savoir qu'il ne suffit pas de construire un pigeonnier et d'y mettre des graines contraceptives. Il faut bien plus, afin que les graines ne soient pas mangées par d'autres oiseaux. Ce n'est qu'un exemple des contraintes liées à ce système. Je me tiens bien sûr à votre disposition pour toute question complémentaire. Je vous remercie.

G. VAN GOIDSENHOVEN voit que l'essentiel est orienté vers la sensibilisation pour éviter le nourrissage. C'est important mais des Communes ont souhaité être précurseurs dans le développement de stratégies pour contenir directement les populations de pigeons domestiques. Il n'y a pas de stratégie claire au niveau régional car la Région rétorque que les Communes doivent agir en la matière. Il est d'accord sur le fait qu'en termes de stratégie il serait intéressant qu'il y ait un pilotage en niveau régional, néanmoins il reste une responsabilité claire de la part des Communes. Si le Collège ne prend pas d'initiative, il est rare qu'on en prenne à sa place. S'il désire que la Région s'implique, il doit faire en sorte de prendre des initiatives innovantes et aussi de se fédérer avec d'autres Communes afin que ce pilotage régional puisse être réalisé.